

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

La Tunisienne des Assurances Takaful « AT-Takafulia »

15, Rue de Jérusalem 1002 Tunis-Belvédère

La société « La Tunisienne des Assurances Takafu »l - AT-Takafulia , publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2022 qui se tiendra le 25 Avril 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes M Chiheb Ghanmi (GAC-Membre CPA International) et M Mounir Graja

Bilan Combiné au 31 Décembre 2022(Actifs)

RUBRIQUE	Note	Exercice 2022			Exercice 2021		
		Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné
Actifs							
AC1 Actifs incorporels	III-1	-	488 919	488 919	-	607 560	607 560
AC12 Concessions, brevets, licences, marques			488 919	488 919		607 560	607 560
AC2 Actifs corporels d'exploitation	III-2	-	470 485	470 485	-	400 163	400 163
AC21 Installations techniques et machines			457 801	457 801		382 018	382 018
AC22 Autres installations, outillage et mobilier			12 685	12 685		18 145	18 145
AC3 Placements	III-3	35 620 930	9 430 875	45 051 805	37 684 407	6 454 820	44 139 227
AC31 Terrains et constructions		3 176 998	282 718	3 459 716	3 655 014	292 133	3 947 147
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		3 176 998	282 718	3 459 716	3 655 014	292 133	3 947 147
AC33 Autres placements financiers		32 125 147	9 148 157	41 273 305	33 599 879	6 162 687	39 762 566
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP islamiques		12 500 000	865 554	13 365 554	14 984 747	742 728	15 727 475
AC332 Sukuks et autres titres à revenus assimilés		7 391 447	4 506 753	11 898 200	5 115 132	5 347 368	10 462 500
AC333 Autres prêts			1 744	1 744		69 917	69 917
AC334 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers islamiques		12 233 700	3 766 300	16 000 000	13 500 000	-	13 500 000
AC335 Autres placements conformes aux normes shari'atiques		-	7 806	7 806	-	2 674	2 674
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		318 784	-	318 784	429 514	-	429 514
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques	III-4	6 380 782	-	6 380 782	4 760 441	-	4 760 441
AC51 Provision pour primes non acquises		1 721 681		1 721 681	1 421 079		1 421 079
AC52 Provision d'assurance takaful familial		1 164 772		1 164 772	1 313 582		1 313 582
AC54 Provision pour sinistres (takaful Général)		3 494 329		3 494 329	2 025 780		2 025 780
AC6 Créances	III-5	16 086 268	5 028 778	21 115 046	13 559 441	7 020 545	20 579 986
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe		14 678 460	-	14 678 460	13 559 441	-	13 559 441
AC611 Primes acquises et non émises		398 385		398 385	339 103		339 103
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance takaful directe		11 618 307		11 618 307	11 293 828		11 293 828
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		2 661 767		2 661 767	1 926 510		1 926 510
AC62 Créances nées d'opérations de rétakaful		376 757	-	376 757	-	-	-
AC63 Autres créances		1 031 052	3 821 797	4 852 849		3 499 926	3 499 926
AC631 Personnel		-	9 783	9 783	-	-	-
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		766 146	3 812 014	4 578 160		3 481 978	3 481 978
AC633 Débiteurs diver		264 906	-	264 906		17 948	17 948
AC64 Créances sur ressources spéciales			-	-		781	781
AC66 Créances sur le fonds des adhérents (Commissions Wakala, Moudhraba et autres créances)			1 206 981	1 206 981		3 519 838	3 519 838
AC7 Autres éléments d'actif	III-6	20 356 680	17 329 336	37 686 016	12 653 803	553 038	13 206 841
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	III-7	11 953 874	17 026 304	28 980 178	4 615 818	549 216	5 165 034
AC72 Charges reportées		5 771 894	-	5 771 894	5 986 545	3 822	5 990 367
AC721 Frais d'acquisition reportés	III-8	3 132 959	-	3 132 959	2 685 831	3 822	2 689 652
AC722 Autres charges à répartir		2 638 935	-	2 638 935	3 300 714		3 300 714
AC73 Comptes de régularisation Actif		2 630 912	303 032	2 933 944	2 051 440	-	2 051 440
AC731 Loyers acquis non échus		2 630 912	303 032	2 933 944	2 051 440		2 051 440
Total de l'actif		78 444 659	32 748 393	111 193 052	68 658 092	15 036 126	83 694 218

Bilan Combiné au 31 Décembre 2022

(Actifs nets/Capitaux Propres et Passifs)

RUBRIQUE	Note	Exercice 2022			Exercice 2021		
		Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful
Actifs Nets des adhérents							
AN1 Déficit des fonds des adhérents des exercices antérieurs reportés		-2 491 574		-2 491 574	-2 140 310		-2 140 310
AN2 Provisions d'Equilibrage du fonds des Adhérents		-		-	602 534		602 534
AN4 Surplus ou déficit de l'exercice		-111 385		-111 385	133 749		133 749
AN5 Effet des modifications comptables (nets d'impôts)		-		-	-1 087 547		-1 087 547
Total des Actifs Nets des adhérents	III-9	-2 602 959	-	-2 602 959	-2 491 573	-	-2 491 573
Capitaux propres des actionnaires							
CP1 Capital social			20 000 005	20 000 005		10 000 000	10 000 000
CP1-a - Capital souscrit			20 000 005	20 000 005		10 000 000	10 000 000
CP2 Réserves			7 275 731	7 275 731		104 346	104 346
CP 2 -a- Primes liées au capital			7 000 004	7 000 004			
CP 2 -b- Réserves légales			177 727	177 727		54 346	54 346
CP 2 -e- Autres réserves			98 000	98 000		50 000	50 000
CP5 Résultat reporté			2 294 234	2 294 234		508 908	508 908
CP6 Résultat de l'exercice			990 100	990 100		1 958 707	1 958 707
Total capitaux propres	III-10	-	30 560 070	30 560 070	-	12 571 961	12 571 961
Total actifs nets et capitaux propres		-2 602 959	30 560 070	27 957 111	-2 491 573	12 571 961	10 080 388
Passifs							
PA2 Provisions pour autres risques et charges		-	203 114	203 114	-	203 114	203 114
PA22 Provisions pour impôts			91 208	91 208		91 208	91 208
PA23 Autres provisions			111 906	111 906		111 906	111 906
PA3 Provisions techniques brutes	III-11	72 674 537	-	72 674 537	59 250 916	-	59 250 916
PA31 Provision pour primes non acquises		14 798 270		14 798 270	14 098 545		14 098 545
PA32 Provision d'assurance Takaful familial		20 515 623		20 515 623	14 316 672		14 316 672
PA33 Provision pour sinistres (takaful familial)		245 606		245 606	180 923		180 923
PA34 Provision pour sinistres (takaful Général)		36 755 754		36 755 754	30 287 813		30 287 813
PA35 Provision pour égalisation et équilibrage		17 353		17 353	15 123		15 123
PA36 Autres provisions techniques (takaful familial)		15 485		15 485	9 146		9 146
PA37 Autres provisions techniques (takaful Général)		326 446		326 446	342 694		342 694
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires et des rétrocessionnaires	III-12	3 572 934	-	3 572 934	2 549 157	-	2 549 157
PA6 Autres dettes	III-13	3 931 438	853 361	4 784 799	8 337 807	1 682 532	10 020 339
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance takaful directe		263 519		263 519	78 055		78 055
PA62 Dettes nées d'opérations de rétakaful		1 254 159		1 254 159	1 182 415		1 182 415
PA63 Autres dettes		1 206 779	853 361	2 060 140	3 557 498	1 682 532	5 240 030
PA631 Dépôts et cautionnements reçus		723	-	723	723	-	723
PA632 Personnel		-	297 504	297 504	-	315 846	315 846
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		1 206 056	303 958	1 510 014	3 556 775	534 536	4 091 311
PA634 Créiteurs divers			251 899	251 899		832 150	832 150
PA66 Dettes envers l'opérateur du fonds (Commissions Wakala, Moudhraba et autres dettes)		1 206 981	-	1 206 981	3 519 839	-	3 519 839
PA7 Autres passifs	III-14	868 709	1 131 848	2 000 557	1 011 785	578 519	1 590 304
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs		337 934	-	337 934	-	-	-
PA712 Autres comptes de régularisation Passif		530 775	1 131 848	1 662 623	1 011 785	578 519	1 590 304
Total du passif		81 047 618	2 188 323	83 235 941	71 149 666	2 464 165	73 613 831
Total des actifs nets, capitaux propres et des passifs		78 444 659	32 748 393	111 193 052	68 658 092	15 036 126	83 694 218

Etat de Surplus ou Déficit du fonds Takaful Familial

RUBRIQUE	Notes	Opérations brutes 2022	Cessions et / ou rétrocessions	Opération nettes 2022	Opération nettes 2021
PRF1 Primes					
PRF11 Primes émises et acceptées	V-1	6 102 905	-180 697	5 922 208	4 848 840
PRF2 Produits de placements					
PRF21 Revenus des placements	V-2	1 291 683	-	1 291 683	799 666
PRF22 Produits des autres placements		9 761	-	9 761	-
Sous total 1		7 404 349	-180 697	7 223 652	5 648 506
PRF3 Plus-values non réalisées sur placements		-	-	-	-
PRF4 Autres produits techniques		-	-	-	-
CHF1 Charge de sinistres		-483 659	42 804	-440 855	-400 883
CHF11 Montants payés		-258 393	42 804	-215 589	-259 320
CHF12 Variation de la provision pour sinistres		-225 266	-	-225 266	-141 563
Sous total 3	V-3	-483 659	42 804	-440 855	-400 883
CHF2 Variation des autres provisions techniques		-6 207 520	428 159	-5 779 361	-3 798 980
CHF21 Provision d'assurance takaful familial		-6 201 181	428 159	-5 773 022	-3 793 930
CHF22 Autres provisions techniques		-6 339	-	-6 339	-5 050
Sous total 4	V-4	-6 207 520	428 159	-5 779 361	-3 798 980
CHF3 Frais d'exploitation					
CHF31 Frais d'acquisition		-668 093	-	-668 093	-549 113
CHF32 Variation du montant des frais d'acquisition reportés					
CHF33 Frais d'administration à la charge du fonds des adhérents		-137 111	-	-137 111	-93 410
CHF34 commissions reçues des réassureurs rétakaful			45 977	45 977	41 843
Sous total 5		-805 204	45 977	-759 227	-600 680
CHF4 Charges de gestion de placements					
CHF41 Charges de gestion des placements		-242 815	-	-242 815	-424 270
CHF411 Commissions Moudharaba		-240 773	-	-240 773	-264 048
CHF412 Autres charges de gestion de placements		-2 042	-	-2 042	-160 222
CHF42 Correction de valeur sur placements					
CHF43 Pertes provenant de la réalisation des placements					
CHF5 Autres charges techniques		-86 809	-	-86 809	-90 490
Sous total 6		-329 624	-	-329 624	-514 761
CH8 Impôt sur le résultat		-101 510	-	-101 510	-11 126
Surplus ou déficit de l'assurance Takaful et/ou Rétakaful Familial		-523 168	336 243	-186 925	322 076
CH9/PR5 Effet des modifications comptables (nets d'impôt)		-	-	-	-1 087 547
Surplus ou déficit de l'assurance Takaful et/ou Rétakaful Familial après modification comptable		-523 168	336 243	-186 925	-765 471

Etat de Surplus ou Déficit du fonds Takaful Général

RUBRIQUE	Notes	Opérations brutes 2022	Cessions et / ou rétrocessions 2022	Opération nettes 2022	Opération nettes 2021
PRG1 Primes acquises					
PRG11 Primes émises et acceptées	IV-1	32 480 656	-4 679 807	27 800 849	26 509 991
PRG12 Variation de la provision pour primes non acquises		-699 725	300 602	-399 123	-1 054 020
PRG2 Produits de placements					
PRG21 Revenus des placements	IV-2	1 964 976		1 964 976	2 327 245
PRG22 Produits des autres placements		51 201		51 201	-
Sous total 1		33 797 108	-4 379 205	29 417 904	27 783 216
PRG24 Profits provenant de la réalisation des placements et de change		-	-	-	746
PRG3 Autres produits techniques		481 631	-	481 631	-
CHG1 Charge de sinistres					
CHG11 Montants payés		-12 185 894	545 961	-11 639 933	-10 158 015
CHG12 Variation de la provision pour sinistres		-8 325 206	1 468 549	-6 856 657	-7 586 568
CHG2 Variation des autres provisions techniques		16 249		16 249	102 368
Sous total 2	IV-3	-20 013 220	2 014 510	-17 998 710	-17 641 469
CHG3 Frais d'exploitation	IV-4	-7 930 337	604 027	-7 326 310	-6 044 831
CHG31 Frais d'acquisition		-6 566 775	-	-6 566 775	-5 255 674
CHG32 Variation du montant des frais d'acquisition reportés		447 128	-337 934	109 194	226 033
CHG33 Frais d'administration à la charge du fonds des adhérents		-1 810 690	-	-1 810 690	-1 847 780
CHG34 commissions reçues des réassureurs rétakaful		-	941 961	941 961	832 590
CHG4 Charges de gestion de placements	IV-5	-475 577	-58 402	-533 980	-1 345 069
CHG41 Charges de gestion des placements		-475 577	-58 402	-533 980	-1 344 502
CHG411 Commissions Moudharaba		-242 422	-	-242 422	-749 826
CHG412 Autres charges de gestion de placements		-233 155	-58 402	-291 557	-594 676
CHG43 Pertes provenant de la réalisation des placements		-	-	-	-567
CHG5 Autres charges techniques		-2 941 732		-2 941 732	-2 873 693
Sous total 3		-11 347 646	545 625	-10 802 021	-10 263 593
CH8 Impôt sur le résultat		-541 633		-541 633	-66 481
Surplus ou déficit de l'assurance Takaful et/ou Rétakaful Général		1 894 609	-1 819 070	75 540	-188 327
CH9/PR5 Effet des modifications comptables (nets d'impôt)					
Surplus ou déficit de l'assurance Takaful et/ou Rétakaful Général après modification comptable		1 894 609	-1 819 070	75 540	-188 327

Etat de résultat de l'entreprise d'assurance Takaful et/ou Rétakaful

RUBRIQUE	Notes	2022	2021
PR1 Commission Wakala	VI-1	6 146 684	7 196 075
PR2 Commission Moudharaba	VI-2	391 388	767 624
PR3 Produits des placements			
PR31 Revenus des placements	VI-3	768 539	8 369
PR32 Produits des autres placements			
Sous total 1a		7 306 611	7 972 069
PR33 Reprise de corrections de valeur sur placements		-	136 659
PR34 Profits provenant de la réalisation des placements		-	2 902
Sous total 1		7 306 611	8 111 630
CH1 Charges des placements			
CH11 Charges de gestion des placements.		-	-
CH12 Correction de valeur sur placements		-	-
CH13 Pertes provenant de la réalisation des placements		-	-
Sous total 2	VI-4	-	-
CH2 Dotations aux provisions et réductions de valeur sur Qardh Hassan		-	-
PR4 Reprise de provisions et récupérations de valeur sur Qardh Hassan		-	-
Produit net sur activités de gestion des fonds Takaful		7 306 611	8 111 630
PR5 Autres produits d'exploitation		-	17 191
CH3 Charges de personnel		-	-
CH4 Charges générales d'exploitation		-6 595 812	-6 386 892
CH5 Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		-	-
Résultat d'exploitation avant impôt		710 799	1 741 929
CH7 Impôt sur le résultat		-41 723	-105 277
Résultat d'exploitation après impôt		669 076	1 636 652
PR6 Gains extraordinaires		321 024	322 055
CH8 Pertes extraordinaires		-	-
Résultat extraordinaire		321 024	322 055
Résultat net de l'exercice		990 100	1 958 707
CH9/PR7 Effet des modifications comptables (nets d'impôt)		-	-
Résultat net de l'exercice après modifications comptables		990 100	1 958 707

Tableau des engagements donnés et reçus combiné

RUBRIQUE	Note	Exercice 2022			Exercice 2021		
		Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné
HB1 Engagements reçus		190 829		190 829	-	-	-
HB2 Engagements donnés		-		-	-	-	-
HB21 Avals, cautions et garanties de crédit données		-		-	-	-	-
HB22 Titres et actifs acquis avec engagement de revente		-		-	-	-	-
HB23 Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		-		-	-	-	-
HB24 Autres engagements donnés		-		-	-	-	-
HB3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires		-		-	-	-	-
HB4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution		-		-	-	-	-
HB5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		-		-	-	-	-
HB6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers		-		-	-	-	-
Total des engagements Hors Bilan		190 829	-	190 829	-	-	-

Etat des flux de trésorerie Combiné

RUBRIQUE	Note	Exercice 2022			Exercice 2021		
		Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné
Flux de trésorerie liés à l'exploitation							
Distribution du Surplus							
Encaissements des primes reçues des adhérents		41 855 804	0	41 855 804	33 507 990	0	33 507 990
Sommes versées pour paiement des sinistres		-13 654 358	0	-13 654 358	-11 281 624	0	-11 281 624
Encaissements des primes reçues (acceptations)		0	0	0	0	0	0
Sommes versées pour les sinistres (acceptations)		0	0	0	42 102	0	42 102
Commissions versées sur les acceptations		0	0	0	-689 598	0	-689 598
Décaissements de primes pour les cessions		-1 846 585	0	-1 846 585	-2 165 761	0	-2 165 761
Encaissements des sinistres pour les cessions		0	0	0	0	0	0
Commissions reçues sur les cessions		0	0	0	0	0	0
Commissions versées aux intermédiaires		-2 769 943	0	-2 769 943	-1 967 253	0	-1 967 253
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel			-5 514 370	-5 514 370		-4 999 223	-4 999 223
Variation des dépôts auprès des cédantes		0	0	0	0	0	0
Variation des espèces reçues des cessionnaires		0	0	0	0	0	0
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers		-27 922 663	0	-27 922 663	-24 630 421	0	-24 630 421
Encaissements liés à la cession de placements financiers		22 116 879		22 116 879	13 350 000		13 350 000
Taxes sur les assurances versées au Trésor		-6 214 446	0	-6 214 446	-4 577 405	0	-4 577 405
Produits financiers reçus		0	1 580 386	1 580 386	0	2 177 500	2 177 500
Impôts sur les bénéfices payés		-780 418	0	-780 418	0	0	0
Autres mouvements		-3 446 213	3 446 213	0	-2 771 260	2 771 260	0
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		7 338 056	-487 771	6 850 285	-1 183 229	-50 463	-1 233 692
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement							
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		0	0	0	0	0	0
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		0	53 500	53 500	0	116 050	116 050
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements		0	53 500	53 500	0	116 050	116 050
Flux de trésorerie liés aux activités de financement							
Encaissements suite à l'émission d'actions			17 000 009	17 000 009	0	0	0
Dividendes et autres distributions		0	-88 650	-88 650	0	-174 000	-174 000
Flux de trésorerie provenant des activités de financements		0	16 911 359	16 911 359	0	-174 000	-174 000
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités		0	0	0	0	0	0
Variation de trésorerie		7 338 056	16 477 087	23 815 144	-1 183 229	-108 413	-1 291 642
Trésorerie de début d'exercice		4 615 818	549 217	5 165 034	5 799 047	657 630	6 456 677
Trésorerie de fin d'exercice		11 953 874	17 026 304	28 980 178	4 615 818	549 217	5 165 034

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

A- Objet et création

La Tunisienne des Assurances Takaful "At-Takafulia" est une Société Anonyme sise au 15 rue de Jérusalem le Belvédère Tunis, qui a pour objet la réalisation et la gestion de contrat d'assurance et de réassurance vie et non vie conformément aux principes et valeurs relatifs au TAKAFUL et RETAKAFUL.

La Société est régie par le Code des assurances promulgué par la loi N°92-24 du 09 Mars 1992 et l'ensemble des textes qui l'ont modifié ou complété.

Le 23 août 2013, Assurances At-Takafulia a reçu l'agrément définitif, devenant ainsi la troisième compagnie Takaful opérant en Tunisie.

Pour accélérer son plan de développement, le conseil d'administration d'At-Takafulia a décidé en 2021 d'ouvrir le capital de la société à un partenaire stratégique et a mandaté la banque d'affaires Capital African Partners Bank (CAP Bank) pour piloter l'opération.

Un processus concurrentiel a alors été lancé depuis fin 2021 et il s'est concrétisé par la manifestation d'intérêt d'acteurs majeurs de la place financière en Tunisie.

Wifak International Bank a proposé la meilleure offre pour la souscription à une augmentation de capital et l'acquisition des actions des anciens actionnaires et pour devenir ainsi l'actionnaire majoritaire à hauteur de 96%.

Le 04/08/2022, une Assemblée Générale extraordinaire est tenue au siège d'At-Takafulia décidant une augmentation de capital de 2 000 001 actions nouvelles avec un prix d'émission de 8,5 dinars (valeur nominale de 5 dinars et une prime d'émission de 3,5 dinars).

Le 30/09/2022, Wifak International BANK a acquis un bloc de 1 835 995 actions composant le capital de la société « la Tunisienne des Assurances Takaful » qui représentent 91,8% du capital de ladite société au prix de 8,5 dinars l'action et ce, auprès des actionnaires suivants :

	Nombre d'actions cédées	Pourcentage dans le capital de la société avant augmentation du capital
BH Assurance	480 000	24,00%
STAR	399 999	20,00%
CTAMA	260 000	13,00%
AMI Assurance	260 000	13,00%
MAE	260 000	13,00%
TSB	50 000	2,5%
Islamic Insurance Company	50 000	2,5%
M.Ahmed TRABELSI	38 000	1,9%
M.Radouane ZOUARI	37 999	1,9%
Mme.Dalila BADER	1	0,00%

C'est ainsi que le capital social s'élève au 31/12/2022 à 20.000.005 DT divisé en 4.000.001 actions de valeur nominale 5 DT chacune entièrement libérées.

B- Structure du capital au 31 Décembre 2022

Le capital social de la compagnie est détenu à hauteur de 99,9% par des institutions financières tunisiennes (une Banque et une compagnie de réassurance).

La structure du capital se détaille comme suit :

	Nombre d'actions	Montants en dinars	Part
Wifak International Bank	3 835 996	19 179 980	95,9%
Tunis RE	160 000	800 000	4,00%
M. Ali HAMMAMI	4 001	20 005	0,10%
M. Mohamed MELLOUSSE	1	5	0,00%
M. Mohamed Hédi BEN AYED	1	5	0,00%
M. Mohamed SAIDANE	1	5	0,00%
M. Abdellatif HAMROUNI	1	5	0,00%
	4 000 001	20 000 005	100%

C- Les organes d'administration et de direction au 31 Décembre 2022

Le Conseil d'administration :

Le collège des administrateurs d'At-Takafulia ci-après mentionnés exercent leurs mandats pour l'exercice 2022.

Président du Conseil : M. Mohamed SAIDANE

Administrateurs :

- Wifak International BANK, représentée par M. Mohamed MELLOUSSE
- Wifak International Bank, représentée par M. Mouldi ZAIENE
- Tunis Ré, représentée par M. Mohamed Nadhim CHERIF
- M. Mohamed Hédi BEN AYED
- M. Abdelatif HAMROUNI
- M. Mohamed MELLOUSSE
- M. Thameur CHAGOUR, administrateur indépendant
- M. Khaled SMACHE, administrateur indépendant

La Direction générale

Directeur Général : M. Mondher KHABCHECHE

D- Les organes de supervision et de contrôle

Le Comité de Surveillance Charaïque

Le Comité de Supervision Charaïque, qui a pour rôle essentiel de veiller à la conformité de la gestion et des produits des Assurances At-Takafulia aux préceptes de l'Islam, est composé de 3 membres.

Les membres de ce Comité ci-après mentionnés exercent leur mandat pour l'exercice 2022.

Président :

Feu Cheikh Othman BATTIKH (décédé le 25/10/2022)

Membres :

- M. Mounir TLILI
- M. Borhane NAFATI

Le Comité permanent d'audit

Président :

M. Thameur CHAGOUR

Membres :

- M. Mohamed Hédi BEN AYED
- M. Mouldi ZAIENE, Représentant Wifak International Bank

Le Comité des placements

Président :

- M. Mohamed SAIDANE

Membres :

- M. Mohamed MELLOUSSE, Représentant de Wifak International Bank
- M. Mohammed Nadhim CHERIF, Représentant de Tunis Re
- M. Thameur CHAGOUR
- M. Mondher KHABCHECHE, Assurances At-Takafulia

Le Comité des risques

Président :

- M. Khaled SMACHE

Membres :

- M. Mohamed MELLOUSSE
- M. Mohammed Nadhim CHERIF
- Représentant Wifak International Bank

Le Comité de nominations et de rémunération

Président :

- M. Mohamed SAIDANE

Membres :

- M. Mohamed Hédi BEN AYED
- M. Mohamed MELLOUSSE, Représentant de Wifak International Bank
- M. Mondher KHABCHECHE, Assurances At-Takafulia

Les Commissaires aux comptes

- Cabinet GAC, représenté par M. Chiheb GHANMI
- Cabinet Mounir GRAJA

II. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la société " Assurances At-Takafulia" sont arrêtés au 31/12/2022, conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par l'arrêté du ministre des finances du 27 mars 2018, portant approbation des normes comptables relatives à l'assurance Takaful et/ou Retakaful

A- Les frais préliminaires :

Les frais préliminaires engagés par une entreprise en phase de création sont en général importants et non répétitifs et ne se rapportent pas à des productions déterminées, et l'on considère que les revenus correspondants sont obtenus au cours de plusieurs exercices et non pas uniquement au cours de l'exercice durant lequel ils sont engagés.

Les frais engagés avant l'entrée en exploitation de la société " Assurances At-Takafulia" sont portés à l'actif du bilan en « frais préliminaires » dans la mesure où ils sont nécessaires et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Conformément à la norme comptable tunisienne n°10 relatives aux charges reportées, les revenus réalisés au cours de la période de pré exploitation (les produits financiers) viennent en déduction des frais préliminaires.

B- Les Actifs incorporels et corporels d'exploitation

Ces actifs sont inscrits à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

La société " Assurances At-Takafulia" applique la méthode linéaire pour l'amortissement de ses actifs incorporels et corporels, selon les taux suivants :

- Immeuble : 5%
- ERP Proassur : 6,66%
- Logiciels techniques : 14,29%
- Autres logiciels : 33.33%
- Agencements, Aménagements : 15%
- Matériel informatique : 33.33%
- Matériel et Mobilier de bureaux : 20%
- Matériel de transport : 20%

C- Placements Financiers

Les placements financiers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat. Ces frais sont constatés en charges de l'exercice.

Les produits des placements sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés.

L'évaluation des placements est appliquée conformément à la norme NC31 « Les placements dans les entreprises d'assurance et / ou de réassurance ».

D- Créances

Cette rubrique comporte les créances nées d'opération d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances.

La méthode de provisionnement des créances nées d'opérations d'assurance directe est celle instaurée par la tutelle (décision du « CGA » n°24 datée du 29 Mars 2017) et qui consiste à constater des provisions sûres :

- Les créances envers les assurés à concurrence de 20% pour les créances datant de (N-1) et 100 % pour les créances datant de (N-2 & antérieures) ;
- Les créances envers les intermédiaires : à concurrence de 100 %.

Les créances en contentieux ou en précontentieux sont couvertes par des provisions au taux de 100%.

E- Provisions techniques

L'évaluation des provisions techniques est déterminée selon les méthodes prévues par l'arrêté du ministre des Finances du 27-02-2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par les arrêtés du ministre des Finances du 28 mars 2005 et du 05 janvier 2009.

Des provisions techniques suffisantes sont constituées pour permettre à l'entreprise d'honorer, dans la mesure de ce qui est raisonnablement prévisible, les engagements résultant des contrats d'assurance.

➤ **Provision pour primes non acquises**

Cette provision est calculée par application de la méthode de prorata temporis, telle que prévue par l'arrêté du ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation. Elle consiste à provisionner la part de la prime afférente à la période de garantie comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance de la prime.

➤ **Provision d'assurance Vie**

La provision d'assurance Vie, qui comprend la valeur actuarielle des engagements de l'entreprise, nets de primes futures (méthodes prospectives), est calculée séparément pour chaque contrat sur la base de tables de mortalité admises en Tunisie.

Pour chaque produit, les bases techniques utilisées pour le calcul des provisions sont celles qui sont utilisées pour la constitution du tarif.

➤ **Provisions pour sinistres**

Les provisions pour sinistres correspondent au coût total estimé (y compris les frais de gestion) du règlement de tous les sinistres survenus à la clôture de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres.

Les provisions pour sinistres résultent d'un calcul séparé pour chaque sinistre qui exclut tout escompte ou déduction.

➤ **Autres provisions techniques**

Les autres provisions techniques sont composées de la provision pour risques en cours destinée à couvrir les risques à assumer par l'entreprise après la fin de l'exercice, de manière à pouvoir faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance/traités de réassurance en cours, excédant le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

F- Affectation des charges

Les charges internes et externes incombant au fonds des adhérents sont classées selon leurs destinations et non pas selon leurs natures. On distingue à cet effet les 5 destinations principales qui figurent dans l'état de surplus ou déficit du fonds Takaful et/ou Rétakaful Familial ou Général.

- Les frais d'administration,
- Les frais de gestion des sinistres
- Les frais d'acquisition des contrats
- Les charges de gestion des placements
- Les autres charges techniques

A l'exception de ce qui est indiqué dans le paragraphe ci-dessous concernant l'affectation des charges au fonds des adhérents et dans la mesure où des règles particulières ne sont pas prévues par les normes comptables applicables aux entreprises d'assurance Takaful et/ou Rétakaful, les règles d'évaluation et de comptabilisation des produits et charges sont réalisées conformément aux normes du système comptable des entreprises.

Les frais d'administration à la charge du fonds Takaful et/ou Rétakaful Familial ou Général et directement liés aux contrats d'assurance sont affectés aux fonds par application de la règle de l'affectation totale et directe.

Les frais de gestion du fonds Takaful et/ou de Rétakaful familial ou Général des adhérents sont exclusivement affectés aux comptes de l'entreprise Takaful et/ou Rétakaful.

Toute affectation analytique des charges entre le fonds des adhérents et l'entreprise d'assurance Takaful et/ou Rétakaful par l'utilisation de clés de répartition est interdite. En règle générale, une charge est, dès l'origine, soit affectée au fonds des adhérents soit affectée à l'entreprise d'assurance Takaful et/ou Rétakaful.

G- Les frais d'acquisition

Les frais d'acquisition comprennent les frais internes et les frais externes supportés par la société lors de la conclusion des contrats d'assurances.

Ils englobent les frais directement imputables tels que les commissions d'acquisition et les frais indirectement imputables tels que les frais de publicités, les frais de personnel et les des biens mobiliers et immobiliers.

H- Normes comptables applicables aux entreprises d'assurance Takaful :

Les états financiers relatifs à l'exercice 2021 ont été élaborés selon les règles de présentation particulières prévue par la norme NCT 43 : La présentation des états financiers des entreprises d'assurance Takaful et/ou Rétakaful.

Une distinction claire a été établie entre les actifs nets des adhérents et les capitaux propres de l'entreprise Takaful. Le principe de séparation des fonds a été appliqué pour la présentation des éléments d'actifs, de passifs, de produits, de charges et de flux de trésorerie. Il est à signaler

également que les postes d'actif ont été présentés pour leur valeur nette d'amortissements et /ou de provision.

A l'exception des règles spécifiques définies par la NCT 43 et 44 concernant la prise en compte des commissions Wakala et Moudhraraba et la prise en compte des frais de gestion, les autres règles d'évaluation et de comptabilisation appliquées antérieurement ont été maintenues pour les actifs, passifs et capitaux propres, produits et charges et flux de trésorerie, conformément aux normes comptables sectorielles relatives aux sociétés d'assurance et de réassurance et à défaut aux autres normes du système comptable des entreprises.

Les frais de gestion des fonds des adhérents ont été exclusivement affectés aux comptes de l'entreprise d'assurance Takaful, à l'exception des frais suivants supportés par le fonds des adhérents : Les taxes relatives au chiffre d'affaires automobile, les honoraires des médecins contrôleurs (TD), les frais bancaires relatifs aux comptes des adhérents et les pénalités sur primes contentieuses.

Les charges internes et externes incombant au fonds des adhérents sont classées selon leurs destinations et non pas selon leurs natures.

Les informations comparées couvrant les périodes précédentes ont été retraitées conformément aux dispositions de NCT 43.

Les tableaux annexés aux états financiers ont été complétés par le tableau de variation des actifs nets du fonds des adhérents et le tableau de variation des capitaux propres de l'entreprise d'assurance Takaful.

III. NOTES SUR LE BILAN COMBINE

III-1. AC1-Actifs incorporels d'exploitation

Les actifs incorporels totalisent au 31/12/2022 un montant net de 488 919 Dinars contre 607 560 Dinars au 31/12/2021.

Désignation	31.12.2022			31.12.2021		
	Valeur Brute	Total Amortissement	Valeur Nette	Valeur Brute	Total Amortissement	Valeur Nette
Logiciels	1 735 094	1 263 315	471 780	1 720 313	1 134 179	586 134
Autres Immobilisations Incorp.	65 516	48 377	17 139	65 516	44 090	21 426
Total	1 800 610	1 311 692	488 919	1 785 829	1 178 269	607 560

L'évolution de la valeur brute des Actifs incorporels d'exploitation au cours de l'exercice 2022 se présentent comme suit :

Désignation	Valeur brute			
	A L'ouverture	Acquisition Ou constitution	Cessions Ou reprises	A La clôture
Logiciels informatiques	1 720 313	14 781	0	1 735 094
Autres immobilisations incorporelles	65 516	0	0	65 516
Actifs incorporels	1 785 829	14 781	0	1 800 610

III-2. AC2-Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels totalisent au 31/12/2022 un montant net de 470 485 Dinars contre 400 163 Dinars au 31/12/2021 :

Désignation	31.12.2022			31.12.2021		
	Valeur Brute	Total Amortissement	Valeur Nette	Valeur Brute	Total Amortissement	Valeur Nette
Agencement Aménagement	377 631	369 478	8 154	377 631	355 789	21 842
Matériel de transport	474 848	118 363	356 486	319 949	35 887	284 062
Matériel de bureau et informatique	414 694	363 199	51 495	374 008	339 560	34 448
Mobilier de bureau	224 501	211 816	12 685	220 395	202 250	18 145
Autres immobilisations corporels	5 393	5 393	0	5 393	5 393	0
Dépôts et cautionnements	41 666	0	41 666	41 666	0	41 666
Total	1 538 733	1 068 247	470 485	1 339 042	938 879	400 163

L'évolution de la valeur brute des Actifs corporels d'exploitation au cours de l'exercice 2022 se présentent comme suit :

Désignation	Valeur brute			
	A L'ouverture	Acquisition Ou constitution	Cessions Ou reprises	A La clôture
Agencement Aménagement	377 631	0	0	377 631
Matériel de transport	319 949	199 899	45 000	474 848
Matériel de bureau et informatique	374 008	40 686	0	414 694
Mobilier de bureau	220 395	4 106	0	224 501
Autres immobilisations corporels	5 393	0	0	5 393
Dépôts et cautionnements	41 666	0	0	41 666
Actifs corporels	1 339 042	244 691	45 000	1 538 733

III-3. AC3-Les Placements

Les placements totalisent au 31/12/2022 un montant net de 45 051 805 Dinars contre un montant net de 44 139 226 Dinars au 31/12/2021 comme le détaille le tableau suivant :

Désignation	31.12.2022			31.12.2021		
	Valeur Brute	Prov.	Valeur Nette	Valeur Brute	Prov.	Valeur Nette
Terrains et construction d'exploitation et hors exploitation et Parts & actions de sociétés immobilières non cotés	4 192 256	732 540	3 459 716	4 520 851	573 705	3 947 147
Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP	15 084 079	1 718 525	13 365 554	17 446 000	1 718 525	15 727 475
Sukus , bons et autres titres à revenus assimilés	11 898 200	0	11 898 200	10 462 500	0	10 462 500
Autres prêts	1 744	0	1 744	69 917	0	69 917
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	16 000 000	0	16 000 000	13 500 000	0	13 500 000
Autres placements conformes aux normes sharaïques	7 806	0	7 806	2 674	0	2 674

Désignation	31.12.2022			31.12.2021		
	Valeur Brute	Prov.	Valeur Nette	Valeur Brute	Prov.	Valeur Nette
Créances pour espèces déposées	318 784	0	318 784	429 514	0	429 514
Total	47 502 869	2 451 065	45 051 805	46 431 456	2 292 230	44 139 227

L'évolution de la valeur brute des Placements au cours de l'exercice 2022 se présentent comme suit :

Désignation	Valeur brute			
	A L'ouverture	Acquisition, Constitution Ou Reclassement	Cessions, Remboursement Ou Reclassement	A La clôture
Terrains et construction d'exploitation et hors exploitation et Parts & actions de sociétés immobilières non cotés	4 437 815	-245 560	0	4 192 256
Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP	17 529 035	0	2 444 957	15 084 079
Sukus, bons et autres titres à revenus assimilés	10 462 500	1 435 700	0	11 898 200
Autres prêts	69 917	-68 173	0	1 744
Dépôt auprès des établ. Bancaires et financiers islamiques	13 500 000	2 500 000	0	16 000 000
Autres placements conformes aux normes Sharaïques	2 674	0	-5 132	7 806
Créances pour espèces déposées	429 513	-110 730	0	318 784
Total	46 431 456	3 940 751	2 439 825	47 502 869

AC331-Actions, autres titres à revenus variables et parts dans des FCP

Les actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP se détaillent ainsi :

Type	31/12/2022		
	Valeur Brute	Provision	Valeur Nette
Participation PCB	1 593 000	1 593 000	0
Participation Société résidence Cap Bon	420 000		420 000
Participation société de service automobile (Precisium)	400 000	50 525	349 476
Participation Société Mutuelle du Savoir	75 000	75 000	0
Titres participatifs Banque ZITOUNA	1 900 000		1 900 000
Titres participatifs Banque ZITOUNA	5 000 000		5 000 000
Titre participatifs Banque Wifak	4 000 000		4 000 000
Titres Participatifs (BEST LEASE)	1 600 000		1 600 000
Autres Placements	96 079		96 079
Total	15 084 079	1 718 525	13 365 554

III-4. AC5-Parts des réassureurs dans les provisions techniques :

Les parts des réassureurs dans les provisions techniques totalisent au 31/12/2022 un montant net de 6 380 782 Dinars contre 4 760 441 Dinars au 31/12/2021, et se détaillent ainsi :

	31.12.2022	31.12.2021

Provisions pour primes non acquises	1 721 681	1 421 079
Provisions pour sinistres à payer Non-Vie	3 494 329	2 025 780
Provisions d'assurance Vie	1 164 772	1 313 582
Total	6 380 782	4 760 441

III-5. AC6-Créances :

Les créances totalisent au 31/12/2022 un montant net de 21 115 046 Dinars contre un montant de 20 579 986 Dinars au 31/12/2021.

Désignation	AU 31/12/2022		
	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétaful	Entreprise Takaful et/ou Rétaful combiné
Primes acquises et non émises et primes à annuler	398 385	0	398 385
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	11 618 307	0	11 618 307
Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	2 661 767	0	2 661 767
Créances nées d'opérations de rétaful	376 757	0	376 757
Personnel	0	9 783	9 783
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités	766 146	3 812 014	4 578 160
Débiteurs divers	264 906	0	264 906
Créances sur le fonds des adhérents	0	1 206 981	1 206 981
Total	16 086 268	5 028 778	21 115 046

AC611- Primes acquises et non émises

Les créances des primes acquises et non émises s'élèvent au 31/12/2022 à 398 385 DT contre un montant de 339 103 DT au 31/12/2021. Le détail par branche se présente comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Primes acquises et non émises brutes – Automobile	0	0
Primes acquises et non émises brutes - Groupe prévoyance (Décès)	11 238	10 063
Primes acquises et non émises brutes - Groupe prévoyance (Inc/Inv)	15 242	16 664
Primes acquises et non émises brutes - I.A	1 200	1 054
Primes acquises et non émises brutes - Transport	173 531	126 369
Primes acquises et non émises brutes - Santé	67 654	65 095
Primes acquises et non émises brutes - RDS	0	0
Primes acquises et non émises brutes - Assistance aux voyages	15 000	40 000
Primes acquises et non émises brutes - Acceptation	114 520	79 858
Total	398 385	339 103

AC612- Autres créances nées d'opérations d'assurances directes

Le solde de cette rubrique au 31/12/2022 s'élève à 11 618 307 Dinars contre un solde de 11 293 828 Dinars au 31/12/2021. Ces soldes sont alimentés principalement des créances vis-à-vis des agents et des courtiers, et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
-------------	------------	------------

AGENTS GENERAUX-COURTIERS-CONSEILLERS COMMERCIALES	15 254 337	14 447 375
CO-ASSUREURS	651 940	
Total Brut	15 906 276	14 447 375
Provision sur créances	-4 287 969	-3 153 547
Total net	11 618 307	11 293 828

AC613- Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance

Les créances inter compagnies s'élèvent au 31/12/2022 à 2 661 767 Dinars, contre 1 926 510 Dinars au 31/12/2021 et sont détaillées par compagnie comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Inter compagnies ASTREE	136 174	184 865
Inter compagnies CARTE	98 012	52 618
Inter compagnies CTAMA	355 991	178 205
Inter compagnies GAT	171 886	85 210
Inter compagnies LLOYD TUNISIEN	200 515	157 519
Inter compagnies MAE	461 837	225 628
Inter compagnies MAGHREBIA	203 682	163 309
Inter compagnies STAR	355 980	475 552
Inter compagnies BH ASSURANCES	55 582	21 706
Inter compagnies A M I	221 450	160 868
Inter compagnies BIAT ASSURANCES	37 830	10 250
Inter compagnies COMAR	284 638	145 407
Inter compagnies AL AMANA TAKAFUL	84 014	33 243
Inter compagnies ZITOUNA TAKAFUL	64 592	85 982
Inter compagnies BUAT	393	0
Sous Total	2 732 575	1 980 362
Provision pour Créances inter-compagnies	-70 807	-53 852
Total	2 661 767	1 926 510

III-6. AC7-Autres éléments d'actif

Les autres éléments d'actif présentent au 31/12/2022 un solde de 37 686 016 Dinars contre un solde de 13 206 841 Dinars au 31/12/2021.

	AU 31/12/2022		
	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné
Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	11 953 874	17 026 304	28 980 178
Frais d'acquisition reportés	3 132 959	0	3 132 959
Autres charges à répartir	2 638 935	0	2 638 935
Intérêts et loyers acquis non échus	2 630 912	303 032	2 933 944
Total	20 356 680	17 329 336	37 686 016

III-7. AC71- Avoirs en banque, CCP, chèques et caisses

Les avoirs en banques, en caisses, et chèques se présentent au 31/12/2022 comme suit :

	31.12.2022	31.12.2021
--	------------	------------

Banques	28 005 438	3 593 925
Caisses	513	6 878
Tunisie Valeurs & TSI et CGF	3 697	21 899
Virements en cours, Chèques et effets à l'encaissement	970 531	1 542 332
Total	28 980 178	5 165 034

III-8. AC721- Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition reportés présentent au 31/12/2022 un solde de 3 132 959 Dinars contre un solde de 2 689 652 Dinars au 31/12/2021. Le détail par branche se présente comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
F.A.R - AUTOMOBILE	2 071 529	1 660 071
F.A.R - INCENDIE	238 715	185 621
F.A.R - RC	43 320	32 543
F.A.R - I.A	3 810	19 753
F.A.R - TRANSPORT	132 733	116 760
F.A.R - GROUPE MALADIE	484	344
F.A.R - ASS. VOYAGE	12 181	9 775
F.A.R - RDS	404 453	439 194
F.A.R - ACCEPTATIONS	225 733	221 769
Autres	0	3 822
Total	3 132 959	2 689 652

III-9. Actifs nets du fonds des adhérents

Les mouvements sur actifs nets du fonds des adhérents au cours de l'exercice 2022 se détaillent comme suit :

RUBRIQUE	Actifs Nets 2021 Avant Affectation	Affectations et imputations	Distributions	Surplus ou déficit 2022	Actifs Nets 2022 Avant Affectation
Déficits du fonds des adhérents des exercices antérieurs	-2 140 310	-351 264	-	-	-2 491 574
Provisions d'Equilibrage pour fonds des adhérents	602 534	-602 534	-	-	-
Qardh Hassan non remboursé	-	-	-	-	-
Surplus ou déficit de l'exercice N-1	133 749	-133 749	-	-	-
Surplus ou déficit de l'exercice N	-	-	-	-111 385	-111 385
Effet des modifications comptables (nets d'impôts)	-1 087 547	1 087 547	-	-	-
TOTAL	-2 491 574	-	-	-111 385	-2 602 959

III-10. Capitaux propres de l'entreprise d'assurance takaful et/rétakaful

Les mouvements sur les capitaux propres d'At-Takafulia au cours de l'exercice 2022 se détaillent comme suit :

RUBRIQUE	Capitaux propres 2021 Avant Affectation	Affectations et imputations	Augmentation de Capital	Dividendes	Affectations fonds Social	Résultat 2022	Capitaux propres 2022 Avant Affectation
Capital Social	10 000 000	0	10 000 005	0		0	20 000 005
Primes liées au capital	0	0	7 000 004	0		0	7 000 004

Réserves Légales	54 346	123 381	0	0	177 727
Réserves pour fonds social	50 000	50 000	0	-2 000	98 000
Résultats reportés	508 908	1 785 326	0	0	2 294 234
Résultat de l'exercice N-1	1 958 707	-1 958 707	0	0	0
Résultat de l'exercice N	0	0	0	990 100	990 100
TOTAL	12 571 961	0	17 000 009	0	-2 000 990 100 30 560 070

Le capital social de la société Assurances At-Takafulia se compose, au 31/12/2022, de 4 000 001 actions ordinaires de valeur nominale de 5 DT réparties comme suit :

	Nombre d'actions	Montants en DT	Parts
WIFAK INTERNATIONAL BANK	3 835 996	19 179 980	95,9%
TUNIS RE	160 000	800 000	4,00%
Mr ALI HAMMAMI	4 001	20 005	0,10%
Mr Mohamed MELLOUSSE	1	5	0,00%
Mr Mohamed Hédi BEN AYED	1	5	0,00%
Mr Mohamed SAIDANE	1	5	0,00%
Mr Abdellatif HAMROUNI	1	5	0,00%

III-11. PA3-Provisions techniques brutes

Les provisions techniques brutes élèvent à 72 674 537 Dinars au 31/12/2022 contre 59 250 916 Dinars au 31/12/2021, et se détaillent comme suit :

	31.12.2022	31.12.2021
Provision pour primes non acquises	14 798 270	14 098 545
Provision d'assurance Takaful familial	20 515 623	14 316 672
Provision pour sinistres (Takaful familial)	245 606	180 923
Provision pour sinistres (Takaful Général)	36 755 754	30 287 813
Provisions pour égalisation et équilibrage	17 353	15 123
Autres provisions techniques (Takaful familial)	15 485	9 146
Autres provisions techniques (Takaful Général)	326 446	342 694
Total	72 674 537	59 250 916

PA31- Provisions pour primes non acquises

La provision pour primes non acquises totalise au 31/12/2022 un montant de 14 798 270 Dinars contre 14 098 545 Dinars au 31/12/2021. Le détail par branche se présente comme suit :

Branche	31.12.2022	31.12.2021
AUTOMOBILE	11 037 467	10 408 415
INCENDIE	904 547	768 087
RC	88 675	68 540
IA	14 902	22 237
TRANSPORT	555 734	406 175
MALADIE	2 319	2 044

ASS VOYAGE	40 800	30 420
RDS	1 609 786	1 856 262
ACCEPTATION	544 040	536 365
Total	14 798 270	14 098 545

PA32- Provision d'assurance Takaful familial

La provision d'assurance Takaful familial totalise au 31/12/2022 un montant de 20 515 623 DT contre 14 316 672 DT au 31/12/2021.

PA34- Provision pour sinistres Takaful Général

Le montant des provisions pour sinistres Takaful Général s'élèvent au 31/12/2022 à 36 755 754 DT contre 30 287 813 DT au 31/12/2021. Le détail par branche se présente comme suit :

Branche	31.12.2022	31.12.2021
Automobile	32 625 436	26 580 948
Incendie	504 927	456 485
RC	336 169	307 308
Transport	390 017	552 247
Assistance voyage	94 559	95 000
RDS	366 878	306 473
IA	1 100	1 100
Maladie Groupe "Santé"	294 850	294 494
Acceptation	210 771	138 466
Chargement de 5% pour Frais de gestion	1 931 047	1 555 292
Total	36 755 754	30 287 813

III-12. PA5-Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs :

Il s'agit des sommes reçues des cessionnaires et des récessionnaires en garantie des provisions techniques.

Les dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires élèvent à 3 572 934 Dinars au 31/12/2022 contre 2 549 157 Dinars au 31/12/2021.

III-13. PA6-Autres Dettes :

Les autres dettes s'élèvent à 4 784 799 DT au 31/12/2022 contre 10 020 339 DT au 31/12/2021.

	31.12.2022	31.12.2021
Dettes nées d'opérations d'assurances directes « Primes à annuler »	263 519	78 055
Dettes nées d'opérations de Réassurances	1 254 159	1 182 415
Dépôts et cautionnements reçus	723	723
Personnel	297 504	315 846
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	1 510 014	4 091 311
Créditeurs divers	251 899	832 150
Dettes envers l'opérateur du fonds	1 206 981	3 519 839
Total	4 784 799	10 020 339

III-14. PA7- Autres Passifs

Les autres passifs s'élèvent à fin 2022 à 2 000 557 DT contre 1 590 304 DT fin 2021.

IV. NOTES SUR ETAT DE SURPLUS OU DEFICIT DU FONDS TAKAFUL GENERAL

IV-1. PRG1- Primes acquises

Les primes acquises s'élèvent à fin 2022 à 27 401 727 DT contre 25 455 971 DT à fin 2021.

Libellés	31.12.2022			31.12.2021		
	Valeur brute	Cession	Valeur Nette	Valeur brute	Cession	Valeur Nette
PRIMES EMISES	32 480 656	-4 679 807	27 800 849	29 774 614	-3 264 623	26 509 991
VARIATION PPNA	-699 725	300 602	-399 123	-1 190 447	136 427	-1 054 020
Total	31 780 931	-4 379 205	27 401 727	28 584 167	-3 128 196	25 455 971

IV-2. PRG 2- Produits de placements

Cette rubrique présente un solde net au 31/12/2022 de 2 016 177 DT contre un montant de 2 327 245 DT au 31/12/2021.

IV-3. CHG1- Charges de sinistres

Les charges de sinistres s'élèvent à fin 2022 à 18 496 459 DT contre 17 744 583 DT à fin 2021. Le détail se présente comme suit :

Libellés	31.12.2022			31.12.2021		
	Valeur Brute	Cession	Valeur Nette	Valeur Brute	Cession	Valeur Nette
Montants payés	-12 185 894	545 961	-11 639 933	-10 422 052	264 037	-10 158 015
Variation de la provision pour sinistres à payer	-8 325 206	1 468 549	-6 856 657	-7 746 686	160 118	-7 586 568
Total	-20 511 099	2 014 510	-18 496 589	-18 168 738	424 155	-17 744 583

IV-4. CHG3- Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation s'élèvent à fin 2022 à 7 326 310 Dinars contre 6 044 832 Dinars à fin 2021. Le détail se présente comme suit :

Libellés	31.12.2022	31.12.2021
	Frais d'acquisition	-6 566 775
Variation des frais d'acquisition reportés	109 194	226 033
Frais d'administration	-1 810 690	-1 847 780
Commissions reçues des réassureurs	941 961	832 590
Total	-7 326 310	-6 044 831

IV-5. CHG4-Charges de gestion de placements

Les Charges de gestion de placements s'élèvent à fin 2022 à 533 980 Dinars contre 1 345 069 Dinars à fin 2021. Le détail se présente comme suit :

Libellés	31.12.2022	31.12.2021
Commissions Moudharaba	-242 422	-749 826
Autres charges de gestion de placements	-291 557	-594 676
Pertes provenant de la réalisation des placements	0	-567
Total	-533 980	-1 345 069

V. NOTES SUR ETAT DE SURPLUS OU DEFICIT DU FONDS TAKAFUL FAMILIAL

V-1. PRF 1- Primes acquises

Les primes acquises s'élèvent à fin 2022 à 5 922 208 DT contre 4 848 840 DT à fin 2021.

Libellés	31.12.2022			31.12.2021		
	Valeur Brute	Cession	Valeur Nette	Valeur Brute	Cession	Valeur Nette
Primes émises et acceptées	6 102 905	-180 697	5 922 208	5 011 773	-162 933	4 848 840
Total	6 102 905	-180 697	5 922 208	5 011 773	-162 933	4 848 840

V-2. PRF 2- Revenus des placements

Les revenus de placement s'élèvent au 31/12/2022 à 1 301 444 DT contre 799 666 DT au 31/12/2021.

Libellés	31.12.2022			31.12.2021		
	Valeur Brute	Cession	Valeur Nette	Valeur Brute	Cession	Valeur Nette
Revenus des placements	1 291 683	0	1 291 683	799 666	0	799 666
Produits des autres placements	9 760	0	9 760	0	0	0
Total	1 301 444	0	1 301 444	799 666	0	799 666

V-3. CHF1- Charges de sinistres

Les charges de sinistres de la branche Takaful Familial s'élèvent au 31 Décembre 2022 à 440 856 DT contre 400 883 DT au 31 Décembre 2021.

Libellés	31.12.2022	31.12.2021
MONTANTS PAYES	-215 589	-259 320
VARIATION DE LA PROVISION POUR SINISTRES	-225 266	-141 563
Total	-440 856	-400 883

V-4. CHF2- Variation des autres provisions techniques

La variation des autres provisions techniques s'élève à fin 2022 à 5 779 361 DT contre 3 798 980 DT à fin 2021.

Libellés	31.12.2022			31.12.2021		
	Valeur Brute	Cession	Valeur Nette	Valeur Brute	Cession	Valeur Nette
Provision d'assurance takaful familial	-6 201 181	428 159	-5 773 021	-3 925 520	131 590	-3 793 930
Autres provisions techniques	-6 339	0	-6 339	-5 050	0	-5 050
Total	-6 207 520	428 159	-5 779 361	-3 930 570	131 590	-3 798 980

VI. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT DE L'ENTREPRISE D'ASSURANCE TAKAFUL ET/OU RETAKAFUL

VI-1. PR1-Commission Wakala

Les commissions Wakala s'élèvent à fin 2022 à 6 146 684 DT contre 7 196 075 DT à fin 2021.

Libellés	31.12.2022	31.12.2021
Commission Wakala	6 146 684	7 196 075
Total	6 146 684	7 196 075

VI-2. PR2-Commission Moudharaba

Les commissions Moudharaba s'élèvent à fin 2022 à 391 388 DT contre 767 624 DT à fin 2021.

Libellés	31.12.2022	31.12.2021
Commission Moudharaba	391 388	767 624
Total	391 388	767 624

VI-3. PR3- Produits des placements

Les produits des placements s'élèvent à fin 2022 à 768 539 DT, et se détaillent ainsi :

Libellés	31.12.2022	31.12.2021
Revenus des placements	768 539	8 369
Profits provenant de la réalisation des placements	0	2 902
Reprise de corrections de valeur sur placements	0	136 659
Total	768 539	147 930

VII. EVENTUALITES ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :

Les présents états financiers arrêtés par le Conseil d'Administration du 22/03/2023, ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Les états financiers ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

Ainsi, il est considéré que les informations connues postérieurement au 31 décembre 2022 sont des éléments de la période 2023 qui ne justifient pas l'ajustement des montants comptabilisés au 31 décembre 2022.

VIII. ANNEXES COMPLEMENTAIRES :

- Annexe 8 :** Tableau de variation des actifs nets du fonds des adhérents
- Annexe 9 :** Tableau de variation des capitaux propres de l'entreprise d'assurance takaful et/rétakaful
- Annexe 10 :** Etat des mouvements sur les éléments de l'actif
- Annexe 11 :** Etat récapitulatif des placements
- Annexe 12 :** Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer
- Annexe 13 :** Etat de Ventilation des charges et des produits des placements
- Annexe 14 :** Ventilation du Surplus ou déficit par catégorie d'assurance (assurance takaful et / ou rétakaful Familial)
- Annexe 15 :** Ventilation du Surplus ou déficit par catégorie d'assurance (assurance takaful et / ou rétakaful Général)
- Annexe 16 :** Tableau de raccordement du surplus ou déficit par catégorie d'assurance aux états financiers : Entreprises d'assurance Takaful et / ou de Rétakaful familial
- Annexe 17 :** Tableau de raccordement du surplus ou déficit par catégorie d'assurance aux états financiers : Entreprises d'assurance Takaful et / ou de Rétakaful général

Annexe 8 : Tableau de variation des actifs nets du fonds des adhérents

RUBRIQUE	Actifs Nets 2021 Avant Affectation	Affectations et imputations	Distributions	Surplus ou déficit 2022	Actifs Nets 2022 Avant Affectation
Déficits du fonds des adhérents des exercices antérieurs	-2 140 310	-351 264	-	-	-2 491 574
Provisions d'Equilibrage pour fonds des adhérents	602 534	-602 534	-	-	0
Qardh Hassan non remboursé	0	-	-	-	0
Surplus ou déficit de l'exercice N-1	133 749	-133 749	-	-	0
Surplus ou déficit de l'exercice N	-	-	-	-111 385	-111 385
Effet des modifications comptables (nets d'impôts)	-1 087 547	1 087 547	-	-	0
TOTAL	-2 491 574	0	0	-111 385	-2 602 959

Annexe 9 : Tableau de variation des capitaux propres de l'entreprise d'assurance takaful et/rétakaful

RUBRIQUE	Capitaux propres 2021 Avant Affectation	Affectations et imputations	Augmentation de Capital	Dividendes	Affectations fonds Social	Résultat 2022	Capitaux propres 2022 Avant Affectation
Capital Social	10 000 000	0	10 000 005	0		0	20 000 005
Primes liées au capital	0	0	7 000 004	0		0	7 000 004
Réserves Légales	54 346	123 381		0		0	177 727
Réserves pour fonds social	50 000	50 000		0	-2 000	0	98 000
Résultats reportés	508 908	1 785 326		0		0	2 294 234
Résultat de l'exercice N-1	1 958 707	-1 958 707		0		0	0
Résultat de l'exercice N	0	0		0		990 100	990 100
TOTAL	12 571 961	0	17 000 009	0	-2 000	990 100	30 560 070

Annexe 11 : Etat récapitulatif des placements

Rubriques	Valeur brute	Valeur nette	Juste valeur	Plus ou Moins Value latente	Origine des fonds Placés (fonds des Adhérents ou entreprise Takaful et/ou Rétakaful)
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	4 192 256	3 459 716	3 459 716		94% Fond
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts dans des FCP islamiques	15 084 079	13 365 554	13 365 554		94% Fond
Parts dans des FCP islamiques détenant uniquement des titres à revenu fixe	-	-	-		
Autres parts des FCP islamiques	-	-	-		
Sukus , bons et autres titres à revenus assimilés	11 898 200	11 898 200	11 898 200		Partagé
Autres prêts et effets assimilés	1 744	1 744	1 744		Entreprise
Autres dépôts	16 000 000	16 000 000	16 000 000		Fonds
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus	-	-	-		
Autres placements conformes aux normes sharaïques	7 806	7 806	7 806		Entreprise
Total	47 184 085	44 733 021	44 733 021		
<i>Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques</i>	47 184 085	44 733 021	44 733 021		

Annexe 12 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2018	2019	2020	2021	2022
Inventaire 2018					
Règlements cumulés	3 021 740				
Provisions pour sinistres	7 193 463				
Total charges des sinistres	10 215 203				
Primes acquises	17 728 238				
% sinistres – primes acquises	58%				
Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2018	2019	2020	2021	2022
Inventaire 2019					
Règlements cumulés	3 813 810	2 251 620			
Provisions pour sinistres	5 928 110	8 741 358			
Total charges des sinistres	9 741 920	10 992 978			
Primes acquises	17 728 238	21 709 964			
% sinistres – primes acquises	55%	51%			
Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2018	2019	2020	2021	2022
Inventaire 2020					
Règlements cumulés	5 824 144	6 405 493	1 788 989		
Provisions pour sinistres	3 753 494	7 131 188	7 112 720		
Total charges des sinistres	9 577 638	13 536 681	8 901 709		
Primes acquises	17 728 238	21 709 964	24 025 019		
% sinistres – primes acquises	54%	62%	37%		
Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2018	2019	2020	2021	2022
Inventaire 2021					
Règlements cumulés	6 968 125	8 444 116	5 723 859	2 334 253	
Provisions pour sinistres	2 971 080	5 170 976	6 487 726	14 942 980	
Total charges des sinistres	9 939 204	13 615 092	12 211 584	17 277 233	
Primes acquises	17 728 238	21 709 964	24 025 019	33 595 940	
% sinistres – primes acquises	56%	63%	51%	51%	
Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2018	2019	2020	2021	2022
Inventaire 2022					
Règlements cumulés	7 494 822	9 864 435	7 432 202	6 977 385	3 473 026
Provisions pour sinistres	1 789 459	3 094 789	4 352 183	8 663 850	11 415 627
Total charges des sinistres	9 284 282	12 959 223	11 784 385	15 641 235	14 888 653
Primes acquises	17 728 238	21 709 964	24 025 019	33 595 940	38 028 757
% sinistres – primes acquises	52%	60%	49%	47%	39%

Annexe 13 : Etat de Ventilation des charges et des produits des placements

Rubriques	Revenu et frais concernant les placements dans les entreprises liées et avec lien de participations	Autres revenus et frais	Total
- Revenu des placements immobiliers			-
- Revenu des participations	1 642 026	2 383 172	4 025 198
- Revenu des autres placements			0
- Autres revenu financiers			0
<i>Total produits des placements</i>	<i>1 642 026</i>	<i>2 383 172</i>	<i>4 025 198</i>
- Intérêts		58 402	58 402
- Charges de gestion des placements		235 197	235 197
- Commissions Moudharaba		483 195	483 195
<i>Total charges des placements</i>	<i>0</i>	<i>776 794</i>	<i>776 794</i>

Annexe 14 : Ventilation du Surplus ou déficit par catégorie d'assurance (assurance takaful et / ou rétakaful Familial)

	Prevoyance	Epargne	Total
Primes	1 550 963	4 551 942	6 102 905
Charges de prestations	1 583 290	5 107 889	6 691 179
Prestations et frais payés	181 333	237 643	418 976
Charges des provisions d'assurance takaful familial et des autres provisions techniques	1 401 957	4 870 246	6 272 203
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)			
Solde de souscription	- 32 327	- 555 947	- 588 274
Frais d'acquisition	- 169 846	- 498 247	- 668 093
Autres charges de gestion nettes	- 56 926	- 166 993	- 223 919
Charges d'acquisition et de gestion nettes	- 226 772	- 665 240	- 892 013
Produits nets de placements	- 519	1 299 921	1 299 921
Charge Moudharba	- 61 211	- 179 562	- 240 773
Solde financier	- 61 730	1 120 359	1 058 626
Primes cédées et / ou rétrocédées	- 92 425	- 88 272	- 180 697
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	42 803	-	42 803
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	428 159	-	428 159
Commissions reçues des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires	45 360	617	45 977
Solde de réassurance et / ou de rétrocession	423 898	- 87 655	336 243
Effet des modifications comptables			-
Impôt sur le résultat			-101 510
Surplus ou déficit	103 069	- 188 484	- 186 925

Annexe 15 : Modèle de Ventilation du Surplus ou déficit par catégorie d'assurance (assurance takaful et / ou rétakaful Général)

Rubriques	Automobile	Transport	Incendie	Groupe Maladie	RC	LA	Assitance	RDS	Acceptation	Total
Primes acquises	25 209 670	1 357 771	1 275 534	1 877 338	163 519	72 349	533 662	1 022 436	268 654	31 780 931
Primes émises	26 022 008	1 459 971	1 411 994	1 875 055	183 653	64 868	569 144	771 678	241 666	32 600 038
Variation des primes non acquises	- 629 052	- 149 559	- 136 460	- 275	- 20 135	- 7 335	- 10 380	- 246 477	- 7 676	- 699 725
Variation des primes acquises et non émises	-	47 162	-	2 558	-	146	25 000	-	34 663	59 529
Variation des primes à annuler	- 183 285	197	-	-	-	-	102	4 281	-	178 910
Charges de prestations	18 052 834	8 689	241 934	1 772 623	38 343	6 971	4 708	299 778	95 763	20 494 851
Prestations et frais payés	11 615 658	185 072	178 559	1 753 369	66 570	7 195	441	236 294	-	14 043 158
Charges des provisions pour prestations diverses	6 437 176	193 761	63 375	19 253	28 227	224	5 148	63 485	95 763	6 451 692
Solde de souscription	7 156 836	1 366 460	1 033 600	104 715	125 176	65 378	538 369	722 657	172 890	11 286 081
Frais d'acquisition	- 4 472 382	- 332 731	- 319 539	- 391 076	- 78 943	- 32 528	- 167 518	- 228 623	- 96 308	- 6 119 647
Autres produits techniques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres charges de gestion nettes	- 1 506 429	- 44 668	- 85 168	- 69 476	- 19 969	- 9 163	- 19 451	- 56 366	-	- 1 810 690
Charge Moudharba	- 193 506	- 10 857	- 10 500	- 13 943	- 1 366	- 482	- 4 232	- 5 738	- 1 797	- 242 422
CHARGE TECHNIQUE	- 1 963 702	- 110 174	- 106 553	- 141 497	- 13 859	- 4 895	- 42 949	- 58 233	- 18 237	- 2 460 100
Charges d'acquisition et de gestion nettes	- 8 136 019	- 498 429	- 521 760	- 615 993	- 114 137	- 47 068	- 234 150	- 348 961	- 116 342	- 10 632 860
Produits nets de placements	1 413 596	65 293	80 775	132 460	9 667	5 167	8 640	54 387	13 037	1 783 022
Solde financier	1 413 596	65 293	80 775	132 460	9 667	5 167	8 640	54 387	13 037	1 783 022
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	- 1 943 147	- 781 745	- 656 052	-	- 10 891	- 805	- 358 547	- 522 873	- 105 145	- 4 379 205
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	300 872	135 847	13 834	-	-	-	-	95 408	-	545 961
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	1 542 355	165 537	15 111	-	-	-	-	98 250	31 994	1 491 951
Commissions reçues des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires	363 992	114 415	195 487	-	281	-	-	150 422	35 561	860 157
Variation du montant des frais d'acquisition reportés des réassureur	- 143 000	- 42 609	- 76 575	-	103	-	-	61 279	14 368	337 934
Solde de réassurance et / ou de rétrocession	121 073	739 629	538 418	-	10 713	805	358 547	240 072	51 958	1 819 070
Impôt sur le résultat										541 633
Résultat technique	555 486	193 694	54 196	-378 818	9 993	22 671	-45 688	188 011	17 628	75 540

Annexe 16 : Tableau de rattachement du surplus ou déficit par catégorie d'assurance aux états financiers : Entreprises d'assurance Takaful et / ou de Rétaakul familial

	Rattachement	TOTAL
Primes	PRF11 (1ère colonne)	6 102 905
Charges de prestations		- 6 691 179
Prestations et frais payés	CHF11(1ère colonne)	- 483 659
Charges des provisions d'assurance takaful familial et des autres provisions techniques	CHF2 + CHF6 (1ère colonne)	- 6 207 520
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	CHF7 – PRF3 (1ère colonne)	-
Solde de souscription		- 588 274
Frais d'acquisition	CHF31 + CHF32	- 668 093
Autres charges de gestion nettes	CHF33 + CHF5 – PRF4	- 223 919
Charges d'acquisition et de gestion nettes		- 892 013
Produits nets de placements	PRF2 – CHF4	1 058 629
Solde financier		1 058 629
Primes cédées et / ou rétrocédées	PRF1 (2ème colonne)	- 180 697
Part des réassureurs rétaakul et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	CHF1 (2ème colonne)	42 803
Part des réassureurs rétaakul et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	CHF2 (2ème colonne)	428 159
Commissions reçues des réassureurs rétaakul et / ou des rétrocessionnaires	CHF 34 (2ème colonne)	45 977
Solde de réassurance et / ou de rétrocession		336 243
Effet des modifications comptables		-
Impôt sur le résultat		- 101 510
Surplus ou déficit		- 186 925

Annexe 17 : Tableau de raccordement du surplus ou déficit par catégorie d'assurance aux états financiers : Entreprises d'assurance Takaful et / ou de Rétakaful général

	Raccordement	TOTAL
Primes acquises		31 780 931
Primes émises	PRG11 (1ère colonne)	32 480 656
Variation des primes non acquises	PRG12 (1ère colonne)	- 699 725
Charges de prestations		- 20 494 851
Prestations et frais payés	CHG11 (1ère colonne)	- 12 185 894
Charges des provisions pour prestations diverses	CHG12 +CHG2+CHG6 (1° colonne)	- 8 308 957
Solde de souscription		11 286 081
Frais d'acquisition	CHG31 + CHG 32	- 6 119 647
Autres charges de gestion nettes	CHG33 + CHG5 – PRG3	- 4 270 791
Charges d'acquisition et de gestion nettes		- 10 390 438
Produits nets de placements	PRG2 – CHG4	1 540 600
Solde financier		1 540 600
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	PRG1 (2ème colonne)	- 4 379 205
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	CHG11 (2ème colonne)	545 961
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	CHG12 (2ème colonne)	1 468 549
Commissions reçues des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires	CHG34	883 559
Variation du montant des frais d'acquisition reportés des réassureur	CHG32	- 337 934
Solde de réassurance et / ou de rétrocession		- 1 819 070
Impôt sur le résultat		- 541 633
Résultat technique		75 540

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2022

Messieurs les actionnaires de la Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takafulia »
En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 01 Mars 2021, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de LA TUNISIENNE DES ASSURANCES TAKAFUL «AT TAKAFULIA », au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de LA TUNISIENNE DES ASSURANCES TAKAFUL «AT TAKAFULIA», qui comprennent le bilan combiné au 31 décembre 2022, l'état de Surplus ou Déficit du fonds Takaful Familial, l'état de Surplus ou Déficit du fonds Takaful Général, l'état de résultat de l'entreprise d'assurance Takaful et l'état de flux de trésorerie combiné pour l'exercice arrêté à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total net du bilan combiné de 111 193 052 dinars, des actifs nets et des capitaux propres positifs de 27 957 111 dinars, y compris un résultat bénéficiaire de l'entreprise Takaful s'élevant à 990 100 dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la compagnie au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises de Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la compagnie dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la compagnie à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la compagnie ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la compagnie.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la compagnie à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la compagnie à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

2. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la compagnie. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Des insuffisances significatives existent, notamment, au niveau du processus de contrôle et de justification comptable. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la compagnie. Ce rapport fait partie intégrante de notre rapport général.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la compagnie à la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la compagnie avec la réglementation en vigueur.

Taux de représentation des provisions techniques

Le taux de représentation des provisions techniques par des placements est en deçà du seuil réglementaire de 100% prévu par l'article 29 de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001 tel que modifié par les arrêtés du 28 mars 2005 et du 05 janvier 2009.

Tunis, le 31 Mars 2023

Les Commissaires aux Comptes

La Générale d'Audit et Conseil-G.A.C

**Membre MGI Worldwide
Chiheb GHANMI**

Cabinet GRAJA MOUNIR

Mounir GRAJA

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DES
DISPOSITIONS DES ARTICLES 200 ET SUIVANTS ET L'ARTICLE 475 DU CODE DES
SOCIETES COMMERCIALES
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2022**

Messieurs les actionnaires de la Tunisienne des Assurances Takaful «At-Takafulia»

|-En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leurs utilités et leurs bien-fondés. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

- La convention cadre stratégique et opérationnelle conclu en 2022 avec Wifak International Bank ayant pour objet de mettre à la disposition d'At-Takafulia les compétences de la banque en matière de gestion. Le montant de la rémunération, la périodicité de la facturation et les conditions de paiement seront fixés d'un commun accord entre les parties, dans le cadre d'une convention spécifique ou d'un avenant pour chaque prestation à réaliser.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 09 Décembre 2022.

- La société a souscrit le 10/01/2022, un contrat « ISTITHMAR » auprès de Wifak International Bank pour un montant de 3 000 000 DT, détaillé comme suit :

Affectation du placement	Encours fin 2022	Produit 2022
Adhérents Non-vie	3 000 000	226 767

- La société a souscrit au cours des mois de juillet et août 2022 à l'emprunt Obligataire 01-2022 émis par Wifak International Bank pour un montant total de 4 000 000 DT détaillé comme suit :

Affectation du placement	Encours fin 2022	Produit 2022
Adhérents Vie	4 000 000	160 838

L'Emprunt Obligataire a les caractéristiques suivantes :

- Durés de 7 ans ;
 - Une rémunération annuelle prévue à 9,85% de la valeur nominale.
- La société a souscrit le 23/12/2022, un contrat « ISTITHMAR » auprès de Wifak International Bank pour un montant de 2 000 000 DT, détaillé comme suit :

Affectation du placement	Encours fin 2022	Produit 2022
Actionnaire	1 086 300	2 215
Adhérents Non-vie	913 700	1 863

La dernière convention n'a pas été préalablement autorisées par le Conseil d'Administration et devrait faire l'objet de la procédure d'approbation prévue par l'article 202 du code des sociétés commerciales.

Par ailleurs, nous n'avons pas relevé, au cours de nos investigations, d'autres conventions nouvelles rentrant dans le champ d'application des articles susvisés.

B- Conventions et opérations réalisées au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2022 autres que les rémunérations des dirigeants :

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs avec des parties liées à la date de clôture de l'exercice 2022, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés :

- La convention cadre de Banctakaful, conclu en 2017 avec WIFAK BANK, ayant pour objet de mandater la banque pour la commercialisation des produits d'assurances dont la liste est fixé par l'arrêté du ministre de finances du 08 Aout 2002 tel que modifié par l'arrêté du 10 mars 2004 (assistance au voyage, temporaire décès, assistances pour les cartes bancaires WIFAK BANK...). Dans le cadre de cette convention, les primes émises au cours de l'exercice 2022 s'élèvent à 198 619 DT HT et les commissions dues à Wifak Bank s'élèvent à 20 707 DT.
- La convention cadre pour les financements IJARA, conclu en 2017 avec WIFAK BANK, ayant pour objet la couverture en assurances des biens financés par la banque (véhicules, engins de chantiers, machines, équipements, matériels et autres...) qui seront financés par la banque. Dans le cadre de cette convention, les primes émises au cours de l'exercice 2022 s'élèvent à 6 740 602 DT HT et les frais revenants à Wifak Bank s'élèvent à 701 740 DT.
- La conclusion, en 2017, d'une convention cadre pour les financements autres qu'IJARA. (Financement Mourabaha, moucharaka,).
- La conclusion, en 2017, d'une convention d'assurance des biens immobiliers financés par WIFAK BANK au profit de ses clients (le risque d'incendie, des explosions, foudre, recours des voisins et des tiers, tremblement de terre.) Dans le cadre de cette convention, les primes émises au cours de l'exercice 2022 s'élèvent à 107 193 DT HT

et les frais revenants à Wifak Bank s'élèvent à 11 127 DT.

- La conclusion, en 2017, d'une convention cadre pour le personnel WIFAK BANK pour les assurances souscrites par le personnel de la banque.
Ladite convention met à la disposition du personnel de la banque un ensemble de contrats d'assurances dans des conditions avantageuses par rapport aux garanties et tarifs en vigueur. Les primes émises dans le cadre de cette convention au cours de l'exercice 2022 s'élèvent à 70 527 DT HT.
- La société a souscrit en 2018 aux titres participatifs « CHAHADET WIFAK BANK 2018 » émis par Wifak International Bank pour un montant de 4 000 000 dinars détaillés comme suit :

Affectation du placement	Encours fin 2022	Produit 2022
Adhérents Vie	4 000 000	340 000 dinars

Les titres participatifs ont les caractéristiques suivantes :

- Durés de 7 ans ;
 - Prix d'émission de 100 dinars par titre.
 - Une rémunération annuelle prévue à 8,5% de la valeur nominale (Une avance de 6,5% et un complément variable estimé à 2%)
- La société a souscrit en 2019, à l'Emprunt Obligataire 2019-1 émis par Wifak International Bank pour un montant de 1 750 000 dinars détaillé comme suit :

Affectation du placement	Encours fin 2022	Produit 2022
Adhérents Vie	1 750 000	78 995 dinars

L'Emprunt Obligataire a les caractéristiques suivantes :

- Durés de 5 ans ;
 - Amortissement trimestriel constant à partir de la 1^{er} trimestre ;
 - Une rémunération annuelle prévue à 10,5% de la valeur nominale (Une avance de 10,25% et un complément variable estimé à 0,25%) ;
 - Ces titres portent jouissance en profits à partir du 31/07/2018.
- La société a souscrit en 2020, à l'Emprunt Obligataire 2020-1 émis par WIFAK BANK pour un montant de 3 000 000 dinars détaillé comme suit :

Affectation du placement	Encours fin 2022	Produit 2022
Adhérents Vie	3 000 000	214 334 dinars

L'Emprunt Obligataire a les caractéristiques suivantes :

- Durés de 5 ans ;
- Amortissement constant 1/5 à partir de la 1^{ère} année ;
- Une rémunération annuelle prévue à 9,32% de la valeur nominale et qui comporte une avance de 9,79% et un complément variable de 0,25%.

- La société a souscrit en 2021, à l'Emprunt Obligataire 2021-1 émis par Wifak International Bank pour un montant de 1 500 000 dinars détaillé comme suit :

Affectation du placement	Encours fin 2022	Produit 2022
Adhérents Non-vie	1 200 000	123 774 dinars
Adhérents Vie	300 000	

L'Emprunt Obligataire a les caractéristiques suivantes :

- Durés de 5 ans ;
 - Amortissement constant 1/5 à partir de la 1ère année ;
 - Une rémunération annuelle prévue à 9,05% de la valeur nominale et qui comporte une avance de 8,80% et un complément variable de 0,25%.
- La société a souscrit en 2021, à l'Emprunt Obligataire 2021-2 émis par Wifak International Bank pour un montant de 5 000 000 dinars détaillé comme suit :

Affectation du placement	Encours fin 2022	Produit 2022
Actionnaires	5 000 000	462 088 dinars

L'Emprunt Obligataire a les caractéristiques suivantes :

- Durés de 5 ans ;
- Amortissement annuel constant par 1/7 à partir de la 1ère année ;
- Une rémunération annuelle prévue à 9,3% de la valeur nominale et qui comporte une avance de 9,05% et un complément variable de 0,25%.

Par ailleurs, nous n'avons pas relevé, au cours de nos investigations, d'autres conventions qui sont réalisées au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2022.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

C-1 : Rémunération du Directeur Général

- La rémunération du Directeur Général a été approuvée par le Conseil d'Administration réuni en date du 01 Mars 2021 suite à une recommandation de révision formulé par le comité de nomination et de rémunération réuni en date du 25 Février 2021. Elle englobe :
 - Un salaire net mensuel de 9 000 DT
 - La prise en charge par At-Takafulia de toutes les charges sociales liées au régime non salarié de la CNSS.
 - Une voiture de fonction
 - 500 litres d'essence par mois (12 mois)
 - Les mêmes avantages sociaux que les salariés d'At-Takafulia, en matière d'assurances, d'IDR, de droit au congé et autres, ...

- Le Comité de nomination et de rémunération réuni en date du 15 mai 2022 a décidé de fixer la prime d'intéressement du Directeur Général au titre de l'exercice 2021 à un montant équivalent à 4 mois de salaire 2021 brut pour net, soit une prime nette de 56 842 Dinars. Cette prime a été payée au cours de l'exercice 2022.
- Le conseil d'administration du 25 Octobre 2022 a décidé l'octroi d'une prime d'encouragement égale à un demi-salaire à l'ensemble du personnel d'At-Takafulia à l'occasion de l'entrée des nouveaux actionnaires.

C-2 : Rémunération du Président du Conseil

Une indemnité mensuelle servie au président du conseil d'administration conformément à la décision du conseil d'administration tenu le 01 mars 2021, validant la décision du Comité de nomination et de rémunération réuni le 25/02/2021, qui s'élève 1 000 DT net par mois.

C-3 : Rémunération des administrateurs et des membres des comités

Les jetons de présence attribués aux membres du Conseil d'Administration sont fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire à 4.000 DT Net.

Les jetons de présence attribués aux membres des comités sont fixés à 4.000 DT Net. Le comité Charaïque bénéficie d'une rémunération annuelle fixée à 4.000 dinars net à servir à chaque membre.

Les obligations et engagements de At-Takafulia envers ses dirigeants, membres du conseil d'administration et comités réglementaires se présentent comme suit :

	Directeur Général		Président du conseil, Administrateurs et membres des comités	
	Charge de L'exercice	Passif au 31/12/2022	Charge de L'exercice	Passif au 31/12/2022
Rémunération à court terme	361 743	131 461	134 250	160 000
Total	361 743	131 461	134 250	160 000

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nous vous informons que votre Conseil d'Administration ne nous a pas informé de l'existence d'autres opérations conclues par la compagnie et entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 31 mars 2023

Les Commissaires aux Comptes

La Générale d'Audit et Conseil-G.A.C
Membre MGI Worlwide
Chiheb GHANMI

Cabinet GRAJA MOUNIR
Mounir GRAJA